

Rapport du conseil communal du 27/05/26



Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels,
Monsieur Amaury Masson, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray,
Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise

Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lise Thérér, Conseillers;
Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusés :

Monsieur Pierre Frankinet, Échevin;
Monsieur Alain Collienne, Madame Lucie Lorenzi, Conseillers;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans le procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2. Procès-verbaux de vérification de caisse au 30/09/2025 et au 31/12/2025 - Prise d'acte

Pas de vote pour ce point

3. Dotation à la zone VHP 2025 - Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues

Ce point a été approuvé à l'unanimité

4. Comptes communaux - Exercice 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

5. Modification budgétaire n°2 des services généraux - Exercice 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 13 voix « pour », 3 voix « contre » (PS) et 6 « absentations » (MCS, Ecolo, Indépendants)

On se voit mal approuver une modification budgétaire d'un budget pour lequel à aucun moment nous n'avons été sollicités

6. Subside Unité Scoute Saint-Martin 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2500 euros de subsides de fonctionnement

MCS : Les autres unités ont-ils eux aussi bénéficié du même avantage ?

Mme Ummels, échevine : La situation est différente, ils ont leur bâtiment (tout leur appartient), ils ne demandent rien à la commune par rapport à d'autres qui ont des infrastructures communales.

L'ASBL St Martin a pris en charge l'acquisition du bâtiment. Ils ont eu beaucoup de problèmes (incendie) et ils ont fait la demande avec les documents indispensables.

Si d'autres associations ont des difficultés, ils peuvent demander de l'aide.

MCS : l'unité scout de Louveigné ne bénéficie pas entièrement des bâtiments non plus.

7. Subside RFCB SPRIMONT 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Subside en numéraire : 13.539€ pour la rénovation annuelle du terrain du Tultay

MCS : Nous espérons que la commune veille à ce que chaque club puisse bénéficier d'une aide équitable de la commune (au prorata du nombre de participants)

8. Subsidés ASBL Les Mouflets 2025 - Approbation

Ce point a été attribué avec 21 voix « pour » et une « abstention » (MCS)

10.234€ Subside annuel de fonctionnement 2025

Raison de l'abstention : le subside avait été liquidé pour 2026 mais pas 2025.

L'ASBL ne s'était pas rendu compte qu'elle n'avait pas reçu le subside ? en a-t-elle réellement besoin ?

9. Comptes du CPAS - Exercice 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

10. Fabrique d'Eglise Saint Nom de Jésus de Chanxhe - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

11. Fabrique d'Eglise Saint Joseph de Dolembreux - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

12. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé-Rouvreux - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

13. Fabrique d'Eglise La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

14. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

15. Fabrique d'Eglise Saint Martin de Sprimont - Compte de cleric à maître - Prise d'acte

Pas de vote pour ce point

16. Plan de Cohésion Sociale - Rapports financier 2025 - Approbation

40 000 euros de subsides de la Région Wallonne.

Ce point a été approuvé à l'unanimité

17. Sélection des membres du Conseil Consultatif Communal du Tourisme - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

18. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale RESA S.A. du 02 juin 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS, Indépendants)

19. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 2 juin 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS, Indépendants)

20. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ECETIA du 23 juin 2026 -

Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS, Indépendants)

21. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale SPI du 25 juin 2026 - Approbation

Le point est retiré.

Considérant que les documents relatifs à ces assemblées n'ont pu être portés à la connaissance des conseillers communaux lors de la convocation à la présente séance;

22. Assemblée générale Extraordinaire de l'intercommunale AIDE du 25 juin 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS, Indépendants)

23. Assemblée générale de l'intercommunale INTRADEL du 25 juin 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS, Indépendants)

24. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale NEOMANSIO du 25 juin 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

25. Document préparatoire de synthèse présentant les grandes orientations du futur projet de plan d'aménagement des bois de Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS explique que la surface de forêt privée est plus importante que les forêts publiques.

Pour les propriétaires privés. Un travail de collaboration entre les propriétaires privés, le DNF et la commune devrait être envisagé en vue d'éviter une dégradation des chemins publics et forestiers. Un gros débardage ne nécessiterait-il pas une caution de garantie de remise en état si dégradation ?

MCS : Une petite remarque constructive : il nous semble indispensable d'impliquer les propriétaires privés dans ce projet pour une bonne cohésion du plan/adhésion globale. Est-ce possible de les inviter via le DNF pour voir s'ils souhaitent adhérer au plan ?

26. Cession de voirie (rue de la Sablière), vente de terrain communal et création d'une servitude d'accès - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

27. Demande des propriétaires des parcelles rue des Fawes 12 à Louveigné - Acquisition d'une bande de terrain rue des Fawes (CV n°119) — Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

28. Marché de Travaux - Justice de Paix : Fourniture et pose d'une échelle de secours - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

29. Enseignement communal - Fixation des emplois vacants au 15/04/2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Questions orales d'actualité

MCS « Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, Chers Collègues, Le Mouvement Citoyen prend la parole aujourd'hui pour aborder un sujet d'une gravité exceptionnelle, qui touche aux fondements mêmes de notre mandat d'élus locaux et à la

substance de notre démocratie de proximité. La récente réforme de la gouvernance policière, votée à la Chambre des représentants sous l'impulsion de votre famille politique, ne peut laisser ce Conseil communal indifférent ou silencieux.

Nous nous adressons à vous ce soir, chers collègues de la majorité, avec la gravité que la situation exige. On nous a vendu cette réforme sous le vernis de l'efficacité, de la simplification administrative et de la rationalisation budgétaire. Ce sont des mots technocratiques commodes. Mais la réalité derrière ces éléments de langage est infiniment plus sombre : cette réforme acte un nouveau et profond recul démocratique. Et ce recul se fait au détriment direct des citoyens que nous représentons et des pouvoirs de ce Conseil.

Qu'était le conseil de police que l'on vient de balayer d'un revers de main ? Ce n'était pas une simple chambre d'enregistrement. C'était le parlement local de notre sécurité. C'était l'unique lieu public où la gestion de la police, ses budgets, ses priorités de terrain et l'achat de ses équipements pouvaient être débattus de manière contradictoire. C'était l'endroit où la majorité devait justifier ses choix face à l'opposition, et où chaque conseiller, quelle que soit sa couleur politique, pouvait relayer les inquiétudes légitimes, les plaintes et les attentes des habitants de nos quartiers.

En supprimant cet organe délibérant pour transférer la totalité de ses compétences au seul Collège de police, (pour notre zone 4 MR ET 1 PS) cette réforme opère un hold-up sur le contrôle démocratique. Désormais, les décisions financières se prendront à huis clos. Les choix stratégiques de sécurité se feront derrière des portes closes, entre bourgmestres, loin des regards citoyens et à l'abri des questions dérangeantes.

C'est une dérive managériale extrêmement dangereuse. On remplace la délibération publique par une gestion purement exécutive et opaque. Comment vous, élus locaux, qui battez la campagne à chaque élection pour défendre la souveraineté du terrain, pouvez-vous cautionner que l'on retire aux représentants directs du peuple le droit de voter le budget de leur propre police ? Comment pouvez-vous accepter cette confiscation du débat public sous prétexte d'économiser quelques jetons de présence ? La démocratie a un coût, certes, mais l'opacité a un prix bien plus élevé : celui de la défiance citoyenne.

Ce recul démocratique intervient de surcroît dans un climat où la confiance entre la population et les institutions est déjà fragile. La transparence est le seul antidote à cette crise de confiance.

En choisissant d'éteindre la lumière dans les salles de contrôle policier, cette réforme jette une suspicion inutile sur le travail de nos agents et sur la gestion de nos zones. Le Conseil d'État ne s'y est pas trompé en émettant de lourdes réserves. Les communes qui s'apprêtent à introduire un recours devant la Cour constitutionnelle ne s'y trompent pas non plus.

Chers collègues de la majorité, l'histoire politique locale démontre que l'on peut appartenir à un parti national tout en ayant le courage de dire que ses ministres se trompent lorsqu'ils touchent à l'autonomie des communes. Votre loyauté partisane ne doit pas l'emporter sur votre devoir envers ce Conseil communal et envers les habitants qui vous ont fait confiance.

La sécurité est un droit fondamental, mais sa gestion doit rester sous le contrôle rigoureux des élus du peuple. Nous refusons de voir ce Conseil communal réduit au rôle de spectateur impuissant, informé après coup de décisions prises dans le secret d'un cabinet ou d'un Collège restreint.

Dès lors, nous vous posons formellement la question : quelle initiative comptez-vous prendre pour contrer ce déficit démocratique flagrant ? Comment comptez-vous garantir que le Conseil communal garde un droit de regard réel, transparent et public sur la politique de sécurité de notre entité ? Allez-vous vous joindre aux communes qui défendent notre autonomie, ou allez-vous accepter, par simple discipline de parti, d'abdiquer vos propres prérogatives démocratiques ? Je vous remercie pour votre écoute et j'espère, pour le bien de notre commune, que vos réponses seront à la hauteur de cet enjeu démocratique. »

Un débat se tient ensuite entre l'ensemble des conseillers communaux.

En résumé, **le Collège** apporte les réponses suivantes :

- Depuis 10 ans que le Bourgmestre fait partie du conseil de police, il n'a que très rarement entendu des questions qui étaient posées dans les points divers et qui étaient le relai de citoyens. Les points sont de plus généralement votés à l'unanimité et ne donnent généralement lieu à aucun débat, raison pour laquelle les réunions des conseils de police sont très courtes.

- La sécurité n'est pas l'affaire d'un conseil de police mais l'affaire de tous les jours puisque les Bourgmestres sont attentifs et interpellés quotidiennement à cet égard.
- L'économie financière qui sera faite au niveau des jetons de présence n'est pas négligeable puisqu'elle s'évaluera à plusieurs millions d'euros.
- Le contrôle est transféré au conseil communal, qui l'avait déjà en ce qui concerne la dotation à la zone de police.
- Selon une étude menée par l'université de Gand, les réunions des conseils de police étaient perçues par leurs participants comme étant « une réunion de trop ».
- Quant au maintien d'une transparence des décisions prises au niveau du Collège de police :
 - * le Bourgmestre est toujours prêt à répondre aux questions qui lui sont posées en terme de sécurité
 - * le Bourgmestre peut tout à fait se faire le relai, auprès du Collège de police, des questions que les conseillers communaux souhaiteraient voir abordées
 - * lors du prochain Collège de police, le Bourgmestre évoquera la possibilité que le Chef de zone puisse venir faire une information devant le Conseil communal (en se basant par exemple sur la fréquence des 4 réunions du Conseil de police) et se renseignera quant aux décisions de nominations du personnel.

MCS : « Nous ne pouvons passer sous silence la colère du monde de l'enseignement.

Les profs en piquets de grève devant les écoles, rejoints par les élèves, par certains parents sensibilisés.

Des collectifs citoyens « Mars Attacks », « Student Attacks », des syndicats se rassemblent pour dénoncer les mesures prises et/ou qui seront prises dans le cadre de la réforme de l'enseignement.

Réforme, est-ce le bon mot ? un prof de français vous dirait que le mot « chaos » est plus approprié.

Ces mesures impacteront les acteurs de l'enseignement mais surtout les enfants et les jeunes.

Point de vue administratif et pédagogique, on a rarement vu un tel désordre : discours incohérents, modifications des grilles horaires, modifications des cours, modifications des contenus de cours, incohérences entre référentiels et programmes de cours ... les enseignants et les directions ne savent plus rien anticiper.

Certains profs se demandent même quels cours ils pourront donner l'année prochaine !

Le gouvernement leur répond qu'ils le sauront « prochainement » ; que des formations seront proposées ... la rentrée, c'est dans 3 mois !

Incohérence, incertitudes, discours méprisants de certains représentants politiques ... on ne s'étonne plus que le métier d'enseignant n'attire plus les jeunes.

On ne peut nier la pénurie d'enseignant (certaines écoles font appel à des professeurs d'éducation physique pour remplacer des instituteurs). On ne peut nier l'augmentation de la violence qui se manifeste de plus en plus tôt. On ne peut nier le mal-être de nos adolescents, de nos jeunes enfants.

Faire des économies sur l'enseignement dans une démocratie déjà bien malade, c'est scier la branche sur laquelle nous sommes tous assis.

– Nelson Mandela a dit : « L'éducation est l'arme la plus puissante que vous puissiez utiliser pour changer le monde. »

On peut se demander quelles sont les réelles intentions du Gouvernement ?

J'ai quelques questions à vous poser :

Monsieur le Bourgmestre, mesdames, messieurs les échevins et conseillers représentant les partis au gouvernement,

Avez-vous conscience de l'impact qu'auront ces mesures sur la qualité de l'enseignement ?

Sur le bien-être de tous les jeunes Sprimontois ?

Sur le bien-être des membres du personnel de l'enseignement ? (certains sprimontois sont enseignants)

Nous attendons vos réponses. »

Etant donné que je ne recevais pas vraiment de réponse hormis celle de Mme Malherbe, échevine de l'enseignement qui précise, qu'à titre personnel, elle comprend que ce sera très difficile.

« J'ai pris, avec moi, l'avis du Délégué général aux droits de l'enfant relatif aux inégalités et urgences éducatives en Fédération Wallonie-Bruxelles datée du 15/10/25. Cela prendra quelques minutes mais les enfants le méritent.

« ... face à ces réalités, il est urgent d'agir ... garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant soit placé au coeur des politiques éducatives.

Constat : L'éducation a pour vocation de permettre le développement harmonieux de la personnalité et des talents de chaque enfant et de le préparer à une vie adulte responsable, dans le respect des droits humains des valeurs culturelles et sociales et des principes de tolérance, d'égalité et de paix. ... En Fédération Wallonie-Bruxelles ce droit fondamental reste inégalement garanti.... Le poids financier de la scolarité reste important. Ces dépenses affectent de nombreuses familles précarisées mais touchent également les classes moyennes qui ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies rappelle que la gratuité scolaire ne se limite pas à l'accès à l'enseignement mais comprend aussi les fournitures, les repas et les services de base et a recommandé à la Belgique de supprimer les frais de scolarité dans toutes les régions ... L'absence de repas gratuits à midi, notamment dans le fondamental, contribue aux inégalités, alors que leur généralisation améliorerait la santé, la concentration et la réussite des élèves.

Près d'un élève sur cinq est victime de harcèlement. Le décrochage concerne environ 8,6 % des élèves en Wallonie. »

Il conclut par :

« L'école en Fédération Wallonie-Bruxelles doit redevenir un lieu où chaque enfant, quel que soit son parcours, son origine ou sa situation, trouve les mêmes chances de réussir et de s'épanouir. Les réformes et choix budgétaires à venir doivent placer l'intérêt supérieur de l'enfant au coeur de toutes les décisions. »

« Adhérez-vous à ce décret-programme ? si oui pour quelles raisons ? »

Un débat se tient ensuite entre l'ensemble des conseillers communaux.

En résumé, le **Collège** apporte les réponses suivantes :

- L'Echevine (**Mme Malherbe**) de l'enseignement exprime qu'à titre personnel elle comprend que ce soit difficile pour les enseignants.
- Il ne faut pas confondre les réalités de l'enseignement secondaire et du primaire, seul sur le territoire de la Commune de Sprimont où quelques enseignants ont fait grève. Les enseignants du primaire n'étant par ailleurs pas concernés par l'augmentation des heures de travail.

Nous avons précisé que notre inquiétude portait principalement sur les jeunes, les enfants (maternel, primaire, secondaire, supérieur)

- Les problèmes de sociétés actuels (violence, harcèlement,...) ne doivent pas tous être reportés sur les réformes. La Commune de Sprimont continuera à mettre en place dans ses écoles des sensibilisations au harcèlement (ou autre) indépendamment des réformes.
- Il faut rappeler que les parents ne doivent pas non plus déléguer leurs devoirs d'éducation au corps enseignant.

Mme Ummels, échevine, a précisé qu'elle était contre les repas chauds à l'école car le repas est quelque chose qui se prépare et se mange en famille.

Nous avons répondu que rien n'empêche un enfant d'avoir 2 repas chauds par jour et que ce système permettrait à chaque enfant d'avoir au moins 1 repas chaud.

Monsieur le Bourgmestre a argumenté qu'il est nécessaire de faire des « économies ».

Vous pouvez regarder, en rediffusion, le conseil communal sur Youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=MgDg53xcnY4&t=10847s>

Notre intervention conseil de police : 2:27:05

Notre intervention enseignement : 3:00:00